

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARISSANT TOUS LES JOURS, LE LUNDI EXCEPTÉ.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 Janvier 1876.

Chronique générale.

Sur le dernier conseil des ministres, voici les renseignements que vient de publier la France :

« Aujourd'hui, à trois heures et demie, le conseil s'est donc réuni, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, et, dès l'abord, la question s'est nettement posée : Le gouvernement, a déclaré M. Buffet, combattra énergiquement, dans le département de Seine-et-Oise, la liste de candidats sur laquelle se trouve le nom de M. Léon Say.

« M. le ministre des finances, en présence de cette déclaration, a immédiatement écrit et signé sa démission, qu'il a remise entre les mains de M. le Président de la République.

« Celui-ci a répondu qu'il n'acceptait pas la démission de M. Léon Say. La discussion que voulait M. Buffet s'est alors engagée.

« On comprendra facilement que les renseignements nous manquent pour la raconter ; néanmoins, si nous en jugeons par les résultats qu'elle a eus, nous pouvons, sans témérité, en retracer les principaux incidents :

« M. le ministre de l'intérieur a nettement affirmé son intention d'accuser les préférences du gouvernement, en se fondant sur la nécessité de réagir contre la tendance funeste des partis à séparer « l'idée de République » de la présidence nécessaire » du maréchal.

« M. Léon Say, et — nous sommes heureux de le constater — trois ministres avec lui, ont fait observer que les républicains, même les plus accentués, ayant voté pour la présidence du maréchal de Mac-Mahon en même temps que pour la République, il était souverainement injuste de les supposer ennemis de l'un en même temps qu'amis de l'autre, puisqu'ils s'étaient également prononcés pour tous les deux.

« M. Buffet, alors, a fait entendre que l'on ne pouvait considérer comme des amis authentiques — le mot a été dit — du maréchal, des hommes qui admettaient une entente possible avec MM. tels et tels de l'extrême gauche.

« M. Léon Say, appuyé par MM. Dufaure et Wallon, a répondu en réclamant l'indépendance absolue des élections.

« Avant l'arrivée des ministres, il s'est produit un incident qui paraît avoir exercé une influence considérable sur les décisions ultérieures.

« M. de Rothschild est venu à l'Elysée et a eu un long entretien avec le Président de la République.

« La discussion dans le conseil a été relativement courte, ou plutôt il n'y a pas eu de discussion. M. Léon Say a maintenu énergiquement sa démission, — nous l'avons dit plus haut. M. Dufaure a déclaré alors que l'élection de Seine-et-Oise n'étant après tout qu'une question incidente introduite au dernier moment, il ne lui paraissait pas possible de changer ainsi le terrain de discussion et de laisser à l'écart les intérêts politiques

d'un ordre aussi élevé qui avaient été agités les jours précédents.

« Posée dans ces termes, la question ne pouvait avoir que deux solutions : ou bien la retraite immédiate d'une partie du ministère, ou bien l'ajournement de toute décision.

« C'est à ce dernier parti que M. Buffet s'est résigné. La crise ministérielle est ajournée. »

Le Gaulois raconte les choses un peu diversement :

« Le conseil des ministres, dit-il, s'est réuni à trois heures et demie de l'après-midi à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Un débat très-animé s'est engagé sur la politique électorale de M. Buffet. Les paroles échangées ont atteint un grand degré de vivacité, et M. le maréchal de Mac-Mahon a cru devoir couper court à la discussion en demandant quels étaient les ministres qui n'approuvaient pas la politique suivie par M. Buffet.

« M. Léon Say seul s'est prononcé contre elle ; M. Dufaure, M. Wallon et tous les autres ministres sont restés muets.

« Le maréchal a fait alors observer que, puisque M. Léon Say était seul contraire aux idées de M. Buffet, il acceptait la démission de M. Léon Say.

« Nous garantissons l'exactitude absolue de ces renseignements. M. Léon Say disait hier soir : « Je n'ai pas offert ma démission ; le maréchal me l'a demandée, et j'ai dû la donner séance tenante. »

« Il y aura après-demain conseil des ministres. Il est probable que M. Léon Say ne tardera pas à être remplacé. »

D'après le même journal, il est faux que MM. Dufaure, Decazes, Wallon, Caillaux et Léon Renault aient jamais songé, quoi qu'en dise le récit du Temps, à suivre dans sa retraite M. Léon Say.

Lundi, à l'issue du conseil des ministres, il a été convenu d'une façon générale que pour rendre au cabinet une apparence d'homogénéité, on rédigerait un programme électoral qui serait livré à la publicité avec la signature de tous les ministres.

M. Dufaure, auquel M. Buffet et ses amis affectent de témoigner la plus grande déférence, avait été engagé à préparer ce programme. Le garde des sceaux se mit à l'œuvre dans la soirée, et soumettait, mardi matin, son travail à son collègue et ami, M. Léon Say, qui en approuvait expressément les termes et se déclarait prêt à le signer.

A la vérité, ces deux ministres ne se dissimulaient pas que cette rédaction ne constituait pas un ultimatum, et ils s'attendaient à voir M. Buffet leur demander des atténuations. Ils étaient prêts à quelques sacrifices prévus, mais parfaitement décidés à maintenir avec fermeté l'esprit, sinon la lettre de leur programme.

De son côté, M. Buffet avait rédigé un projet de note. Le conseil, dans la séance tenue mardi, à trois heures de l'après-midi, a été saisi de ces deux rédactions. Un débat des plus longs s'est engagé.

M. le ministre de l'intérieur, dans un discours qui n'a pas duré moins d'une heure, a exposé de rechef sa grande théorie de l'Union conservatrice, et ce avec une telle insistance, que M. Dufaure a manifesté son impatience en demandant ironiquement à

son collègue ce que c'était que l'Union conservatrice et quels gens en faisaient partie.

M. Buffet a défini de son mieux sa chimère et déclaré que l'Union conservatrice était ouverte même aux républicains qui accepteraient ses doctrines. « Ce qui revient à dire, » a interrompu un ministre, que vous accueillez tout républicain qui cesse de l'être. »

Cette véritable conférence sur les mérites de l'Union conservatrice n'a été interrompue que par l'heure. On s'est séparé sur le tard sans avoir rien conclu, rien accepté, rien repoussé, et après avoir décidé qu'on se réunirait de nouveau.

L'impression, mardi soir, d'après l'Opinion, était que M. Buffet, ne sachant comment sortir du mauvais pas où il s'est engagé, demanderait à ses collègues de renoncer à toute manifestation collective et de revenir au statu quo d'avant la démission de M. Léon Say.

On disait, d'autre part, que M. Dufaure, malgré sa modération, ne consentirait pas à laisser les choses en l'état et qu'il ne saurait admettre qu'après avoir demandé sa démission à M. Léon Say, on pût prier ce dernier de reprendre son portefeuille sans lui accorder la moindre satisfaction.

Que d'ailleurs le statu quo avait ce grave inconvénient de donner au gouvernement une attitude louche, équivoque, et que puisqu'on avait jugé opportun de provoquer une crise, il était nécessaire que cette crise reçût, aux yeux du pays, une solution nette, soit dans un sens, soit dans l'autre.

Voilà quelle était la situation mardi dans la soirée. Elle justifie, comme on le voit, les inquiétudes très-vives manifestées par le monde politique et qui se traduisaient dans toutes les conversations à la réception du soir de M. le garde des sceaux.

Lundi matin, les bonapartistes ont été à la messe. Beaucoup d'entre eux, qui ne se sont peut-être pas donné le souci de l'entendre dimanche dernier, auraient cru commettre un gros péché... politique s'ils l'avaient manquée le lendemain. Et pourtant c'était le 9 et non le 10 janvier l'anniversaire de la mort de Napoléon III. Mais cet anniversaire tombant un dimanche a été renvoyé au lundi, afin que le groupe des bonapartistes ne fût pas noyé dans le flot des fidèles catholiques, et que l'on comprit bien, en voyant des hommes entrer dans une église, qu'ils allaient y offrir leur encens, non pas à Dieu, mais à l'empereur.

La messe, pour ces étranges dévots, n'est pas le mémorial sublime de la Passion de Notre-Seigneur et le sacrifice d'expiation offert pour le salut des hommes ; non, c'est une occasion qu'ils trouvent excellente à certains jours pour mettre des violettes à leur boutonnière, compter leurs partisans et faire une manifestation politique.

Combien étaient-ils à Saint-Augustin ? Nous l'ignorons et n'avons pas voulu aller voir, de peur qu'on ne prit notre curiosité pour de l'enthousiasme. Le Pays publie à grand fracas les noms des assistants, après avoir préalablement invité ceux qui tenaient à être connus à le lui faire savoir. Voilà vraiment une piété bien crierde ; mais nous osons conjecturer que si ces catholiques étaient invités à mettre leur signature au bas du Syllabus, ils refuseraient la plupart, M.

de Cassagnac en tête. Leur foi ne va pas jusque-là. (Univers.)

Si invraisemblable que parût d'abord la nouvelle, il se confirme, dit la correspondance Saint-Chéron, qu'on songe sérieusement au ministère à effectuer un mouvement dans le personnel administratif avant les élections.

M. Thiers, tout en mettant en mouvement tous ses amis pour les élections, affecte, pour son compte personnel, beaucoup de désintéressement et dit, avec la modestie qu'on lui connaît : « Je n'aspire qu'à un succès d'estime. »

On lit dans les correspondances inspirées chez M. J. Simon :

« La plupart des préfets sont assez avisés pour deviner que M. Buffet ne survivra pas aux élections et pour se ménager le ministère qui lui succédera. Plus d'un est secrètement d'accord avec le centre gauche. Je ne puis pas citer les noms, mais on le verra dans les élections sénatoriales aussi bien que dans les élections législatives. »

Une lettre de Rochefort, dit le Gaulois, vient d'être découverte sous la couverture d'une brochure adressée à un conseiller municipal.

L'échappé de Nouméa annonce à son correspondant que la Belgique sera en République avant trois mois.

Il ajoute que lui et ses amis travaillent activement à l'avènement de la forme de gouvernement qui, seule, peut sauver l'Europe.

M. Louis Blanc est assez sérieusement indisposé.

M<sup>me</sup> Janin est toujours grièvement malade.

M. Garnier-Pagès donne à ses amis les plus grandes inquiétudes. Il est actuellement à Cannes.

L'insurrection de l'Herzégovine donne quelque intérêt aux renseignements suivants que nous trouvons dans le journal militaire turc le Dschzridehijii-Askerhije.

Le budget militaire de l'empire ottoman s'élève pour cette année (1291 de l'Hégire — 1875-76) à 97,572,750 francs : il est inférieur de 6,250,000 francs à celui de l'année dernière.

Les dépenses faites pour l'artillerie s'élèvent à 20 millions : celles pour la marine atteignent le même chiffre.

Le nombre de vaisseaux cuirassés de la flotte turque s'élève à 15, donnant une force totale de 9,250 chevaux.

Ces vaisseaux se répartissent ainsi : 4 frégates cuirassées, d'une force de 3,600 chevaux, armés de 64 pièces.

6 vaisseaux à casemates d'une force de 3,050 chevaux, armés de 34 pièces.

2 navires à tours cuirassées, chacun de la force de 700 chevaux et armés de 11 pièces.

3 navires cuirassés, à tour et casemate, de la force de 1,300 chevaux et armés chacun de 11 pièces.

En outre, 3 canonnières cuirassées font

le service sur le Danube et deux autres sont en rade de Scutari.

La flotte non cuirassée comprend 22 avisos, 27 canonnières, 4 vaisseaux de ligne, 43 frégates ou corvettes, 401 bâtiments de transport bien armés.

#### L'HIVER.

Depuis lundi, la Seine charrie d'énormes glaçons. Dans la nuit de mardi, ces glaçons, s'entrechoquant les uns contre les autres, produisaient un bruit sinistre. Il en était de même quand ils rencontraient les arches des ponts ou les bateaux de bains.

Les badauds, en ce moment, sont nombreux sur les quais, et, malgré le froid, le Parisien s'attarde pour considérer les îles flottantes qui passent avec une rapidité vertigineuse.

Les petits vapeurs qui desservent les différentes stations et localités échelonnées le long de la Seine n'ont pas encore arrêté leur service; mais si le froid augmente et que les glaces continuent à descendre, forcément il faudra renoncer à ce mode de locomotion pendant quelques jours.

Mardi matin, à six heures, les thermomètres marquaient sept degrés au-dessous de zéro. C'est à cette température que les rivières gèlent! Heureusement pour la Seine que son courant est trop rapide, et qu'il faut un plus grand froid pour que ses eaux se solidifient.

Le gibier sauvage profite de ce grand froid pour nous venir visiter, et on nous informe qu'il abonde dans plusieurs régions de la France. Dans le département de la Manche, par exemple, il se tue chaque jour d'énormes quantités d'oies et de canards. Aussi, en présence des nombreux arrivages des derniers jours, les marchands de gibier ont-ils été obligés de baisser leurs prix.

Jamais les chevaux de fiacre et d'omnibus n'ont été si ardents. C'est plaisir de les voir courir les rues et boulevards. Rien ne stimule davantage ces animaux que le froid!

On constate aussi à Paris moins de cas de maladie et par conséquent moins d'entrées aux hôpitaux.

Un télégramme, parvenu à Paris, annonce que la ville de Mende est entièrement bloquée par les neiges. Les courriers ne marchent plus. Les routes sont interceptées de toutes parts. Ni lettres ni journaux depuis trois jours.

### Histoire de l'année 1875.

#### JUILLET.

Le 2. — Les trois groupes de la gauche prennent, à l'unanimité, la résolution commune de hâter le plus possible l'époque de la dissolution.

Le 3. — Représentation extraordinaire à l'Opéra en faveur des inondés du Midi: 35 mille francs de recette.

Le 5. — Retour du Président de la République à Paris.

Le 6. — Une note de l'Agence Havas dément les bruits répandus à la Bourse sur de prétendues difficultés avec le gouvernement allemand.

Le 7. — Deuxième lecture de la loi sur les rapports des pouvoirs publics; l'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième lecture.

Le 8. — Troisième délibération sur la loi de l'enseignement supérieur.

Le 10. — Mise à l'ordre du jour de la loi sur les rapports des pouvoirs publics.

Le 11. — Les élèves des lycées de Paris offrent de renoncer à leurs prix en faveur des inondés du Midi; M. Wallon refuse cette offre généreuse.

Le 12. — Vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. — Inondations dans le Calvados.

Le 13. — Débat sur l'élection de la Nièvre; invalidation. Mise à l'ordre du jour immédiat de l'affaire du comité central de l'Appel au peuple.

Le 14. — Suite de la discussion sur le comité central de l'Appel au peuple; long discours de M. Rouher.

Le 15. — L'Assemblée, grâce à M. Buffet, vote un ordre du jour nul de M. Baragnon. — Mort du général Tripiet.

Le 16. — Vote définitif du projet de loi

sur les rapports des pouvoirs publics. — Arrivée à Paris du sultan de Zanzibar.

Le 17. — Nomination de la commission Malartre. Majorité favorable à la proposition.

Le 18. — Discussion sur le projet de loi sur le traitement des instituteurs.

Le 19. — Discussion du budget.

Le 20. — Dépôt du rapport de M. Amédée Lefèvre-Pontalis sur la prorogation.

Le 21. — L'Assemblée, après avoir rejeté une proposition de dissolution faite par M. Raoul Duval, décide qu'elle se prorogera du 4 août au 4 novembre.

Le 22. — Deuxième délibération du projet de loi sur les élections sénatoriales.

Le 23. — Session du conseil général de la Seine. M. Outin est nommé président.

Le 25. — Mort de l'amiral Excelmans à Rochefort.

Le 26. — Mort du pasteur Athanase Coquerel. — Mort de M. de Beaumont-Vassy.

Le 27. — L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième lecture sur la loi des élections sénatoriales.

Le 28. — Vote définitif de la loi sur les allumettes chimiques.

Le 29. — Réunion des bureaux de la gauche pour arrêter la liste des candidats à la commission de permanence.

Le 30. — Nomination de la commission de permanence: treize membres appartiennent aux groupes de la gauche et du groupe Lavergne et onze aux groupes de droite.

Le 31. — Arrivée à Paris de l'impératrice d'Autriche se rendant à Fécamp.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Les sapeurs-pompiers.

Le *Journal officiel* publie un décret en date du 29 décembre 1875, relatif au service et à l'organisation des corps de sapeurs-pompiers.

Voici les principales dispositions de ce décret:

Les corps de sapeurs-pompiers peuvent être exceptionnellement appelés, en cas de sinistre autre que l'incendie, à concourir à un service d'ordre ou de sauvetage et à fournir des escortes dans les cérémonies publiques.

Ils peuvent recevoir des armes de l'Etat; mais ils ne peuvent se réunir en armes qu'avec l'assentiment de l'autorité militaire.

Ils sont organisés par arrêtés préfectoraux; leur effectif doit être proportionné à la population de la commune et à l'importance du matériel de secours.

Ils peuvent être suspendus par arrêté préfectoral pour une durée qui ne peut excéder une année; la dissolution est prononcée par décret présidentiel.

Les officiers sont nommés pour cinq ans par le Président de la République; ils peuvent être suspendus par le préfet.

Pour obtenir un corps de sapeurs-pompiers, toute commune doit justifier d'un matériel suffisant et des ressources nécessaires pour l'acquiescer. Elle doit, en outre, s'engager pour cinq ans à subvenir aux dépenses énumérées par le décret.

Les sapeurs-pompiers se recrutent parmi les hommes qui ont satisfait à la loi du recrutement et qui sont laissés ou renvoyés dans leurs foyers.

L'admission est prononcée par le conseil d'administration du corps; si le corps est à créer, elle est prononcée par une commission spéciale dont le décret règle la composition.

Tout sapeur-pompier doit prendre l'engagement de servir pendant cinq ans.

Les sapeurs-pompiers d'une commune forment, suivant l'effectif, une subdivision de compagnie, une compagnie ou un bataillon.

Tout corps dont l'effectif, cadre compris, est inférieur à 54 hommes, forme une subdivision de compagnie.

Les compagnies sont de 54 hommes au moins, de 250 au plus.

Lorsque l'effectif dépasse 250 hommes, il peut, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, être formé un bataillon.

Dans aucun cas, la force numérique d'un bataillon ne peut dépasser 500 hommes.

Un corps de musique peut être attaché aux compagnies ou bataillons: les musiciens ne comptent pas dans l'effectif.

Le service est réglé par un arrêté municipal, revêtu de l'approbation du préfet.

En dehors du service, aucun rassemble-

ment de sapeurs-pompiers ne peut avoir lieu sans l'autorisation du maire.

Les chefs de corps doivent obtempérer aux réquisitions du maire, du sous-préfet, du préfet ou de l'autorité militaire.

L'uniforme est obligatoire pour tous les officiers.

Il est obligatoire pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers des chefs-lieux de département et d'arrondissement, et dans toutes les communes qui ont une population agglomérée de plus de 3,000 âmes.

Les communes sont responsables des armes délivrées par le gouvernement; l'entretien est à la charge du sapeur-pompier.

Les peines disciplinaires sont, pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs:

La réprimande; la mise à l'ordre; un service hors tour; la privation totale ou partielle, pendant un certain temps, des immunités ou avantages accordés aux sapeurs-pompiers; l'amende; la privation du grade; l'exclusion temporaire; la radiation définitive des contrôles.

L'amende est recouvrée au moyen d'une retenue sur les soldes ou gratifications.

Si un officier néglige ses devoirs ou tient une conduite peu honorable pour le corps, le maire en réfère au préfet, qui peut prononcer la suspension.

Après trente années de services, les pompiers pourront recevoir du ministre de l'intérieur un diplôme d'honneur et des médailles du Président de la République.

Les corps actuellement existants seront réorganisés dans le délai d'un an.

Les sapeurs-pompiers réadmis conserveront leur rang et les droits résultant de leur ancienneté.

Massé, qui a été condamné à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, ne sera pas exécuté. Son pourvoi en grâce a été accueilli par le Président de la République et sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

La nouvelle en est arrivée avant-hier dans l'après-midi à M. le procureur général, à Angers.

ANGERS. — Voici les renseignements que publie le *Patriote* sur le meurtre commis à Angers, quai du Roi de Pologne, dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier:

« Le nommé Hodet, la victime, n'a point été assailli par des inconnus; il a, paraît-il, été l'agresseur, et voici dans quelles circonstances:

« Il était parti de chez lui et était entré dans un petit cabaret situé sur le quai du Roi de Pologne. Deux militaires s'y trouvaient qui chantaient en trinquant avec le maître de l'établissement.

« Hodet voulut leur imposer silence, et l'un d'eux lui offrit un verre d'eau-de-vie pour qu'il les laissât tranquilles. Hodet continuant à chercher querelle, le propriétaire le mit à la porte. Furieux, il résolut de se venger et, s'emparant d'un morceau de bois, il attendit dans une allée la sortie des militaires.

« Au moment où ils passaient devant lui, Hodet leva le bras et voulut asséner un coup violent sur la tête de l'un d'eux. Celui-ci détourna le coup et, s'emparant du bois, il en frappa à plusieurs reprises le malheureux Hodet qui tomba baigné dans son sang.

« Entendant venir du monde, les soldats s'enfuirent; c'est alors qu'on releva Hodet pour le transporter à l'hôpital où il succomba le lendemain à ses blessures. »

#### Théâtre de Saumur.

M. Marck nous annonce, pour lundi prochain, une brillante représentation d'opéra. On jouera l'œuvre charmante de Rossini, le *Barbier de Séville*, pour le premier début sur notre scène de M. Leroy, dont nous avons déjà, d'après l'un de nos confrères, constaté le succès à Angers. A son tour, le *Patriote* s'exprime en ces termes sur le compte du nouveau ténor:

« Nous avons assisté samedi dernier au premier début de M. Leroy, de l'Opéra-Comique, que notre directeur a eu l'excellente idée d'engager dans sa troupe. Pour un ténor, le choix de la pièce était loin d'être avantageux. C'était le *Barbier de Séville*.

« Suivant l'expression d'un de nos confrères, c'était prendre le taureau par les cornes, et il faut avouer que le taureau a été gracieusement abattu.

» M. Leroy a une excellente diction, une voix sympathique, un jeu rempli de finesse et d'expression, et surtout une facilité de vocalise surprenante.

» Nous savons, sur ce point, bien des cantatrices qui envieraient son talent.

» Le *Barbier* a, du reste, été fort bien interprété, et M. Leroy a été admirablement secondé par M<sup>lle</sup> Papin et M. Diepdalle. M. Duchâteau s'est fait même remarquer dans son rôle secondaire.

» Dimanche, nous avons entendu avec le même plaisir M. Leroy dans la *Dame blanche*: il a été rappelé dans son solo du deuxième acte. Le succès de M. Leroy nous paraît donc désormais assuré. »

### Variétés.

#### LA NEIGE ET LES PATINEURS.

Avec le temps qu'il fait ces jours-ci, les lignes suivantes sont assurément bien d'actualité:

Peu de personnes, assurément, ont eu la curiosité d'examiner un flocon de neige.

L'étude de ce léger duvet n'est pourtant pas sans intérêt, car la neige affecte, dans sa cristallisation, les formes les plus bizarres et les plus variées.

Quand on veut examiner des cristaux de neige, on les reçoit sur un corps noir et on les regarde avec une loupe. On aperçoit alors de petites étoiles hexagonales se terminant par des pointes aiguës, rondes, ovales, carrées, se groupant de mille manières et formant d'admirables figures géométriques.

Quelle que soit la quantité que l'on observe, il est impossible de rencontrer deux cristaux semblables.

La neige a environ douze fois plus de volume que l'eau qu'elle produit; c'est-à-dire qu'une goutte d'eau donne un flocon de neige d'un volume de douze gouttes.

En Suisse, en Suède et en Norvège, les neiges qui couvrent perpétuellement les montagnes produisent souvent des avalanches. Ces terribles désastres arrivent ordinairement au printemps. Le soleil échauffe la terre et facilite la fonte partielle des neiges. Les couches supérieures, n'étant plus retenues, glissent, s'agglomèrent et roulent avec un tel fracas qu'elles entraînent tout sur leur passage. Parfois, des villages entiers disparaissent.

La rapidité des avalanches est si grande, qu'elle produit un vent assez violent pour étouffer les hommes et les animaux qui se trouvent à proximité.

Rien n'est plus fatigant que de marcher longtemps dans la neige; aussi, dans les pays du Nord, où la neige séjourne la plus grande partie de l'année, les habitants font usage du patin, et ils s'en servent avec une dextérité extraordinaire.

En Hollande, les fermières, chaussées de patins, se rendent à la ville, portant sur leur tête un vase rempli de lait et tenant leur tricot à la main. Elles font ainsi de longs trajets sans plus de gêne que nous n'en avons à nous promener sur le boulevard.

En Suède, les courriers, les marchands se servent de patins en bois. Leur vitesse ordinaire est double de celle d'une voiture attelée de chevaux de poste; en deux heures, ils parcourent cinquante kilomètres.

C'est également en Suède qu'existe le *régiment des patineurs*. Ces soldats manœuvrent sur la neige avec une agilité surprenante. Tout en faisant l'exercice des armes à feu ou de l'arme blanche, ils gravissent et descendent des montagnes avec une rapidité vertigineuse.

Il ne faudrait pas croire que l'on ne glisse que sur la glace; la neige est très-favorable pour le traînage. Les paysans suédois et norvégiens, lorsqu'ils se rendent à la ville ou lorsqu'ils vont à la chasse, adaptent à leurs pieds une planchette de sorbier ou de bouleau relevée aux extrémités; ils glissent ensuite en se poussant au moyen d'une gaffe. Ils parcourent ainsi de grandes distances très-promplement.

L'année où il tomba le plus de neige à Paris est 1784.

Plusieurs milliers de voitures et de bayailleurs ne suffisaient pas pour enlever les tas de neiges qui s'amontelaient à un tel point que les portes des maisons en étaient masquées. Les marchandes de la halle furent même obligées, pour pouvoir vaquer à leurs affaires, de mettre des pantalons et de grandes boîtes.

Sur les routes, la neige formait de véritables montagnes.

Cette neige persistante occasionna beaucoup de morts et de misère. Louis XVI et Marie-Antoinette distribuèrent des secours et ordonnèrent de convertir en salles d'asile chaufées les couvents, les hôpitaux, les monuments publics et les châteaux royaux.

En reconnaissance, les ouvriers bâtirent de nombreuses pyramides en neige avec des inscriptions.

C'est cette année-là que, dans le parc de Versailles, le chevalier de Saint-Georges se rendit célèbre par l'adresse avec laquelle il traçait sur la glace un cercle d'une régularité irréprochable. M. de Lauzun se faisait remarquer par son traîneau attelé de trois chiens noirs.

Edimbourg est la capitale où l'on patine le plus.

La Hollande est le pays où il existe le plus de clubs de patineurs. Celui de Leewarden, dans la Frise, a le prince d'Orange pour président honoraire.

Le club des patineurs de Paris ne date que de 1867.

Peu de personnes se doutent peut-être que l'exercice du patin fait partie, dans certains pays, de l'instruction militaire. Le Sportsman nous apprend qu'il en est ainsi en Norvège :

« J'avoue qu'il doit être assez curieux de voir passer ainsi un régiment glissant avec la rapidité de l'éclair sur la pente glacée des montagnes. Il est peu probable que les soldats marchent musique en tête, car, de ce train-là, je ne sais pas s'il serait possible d'exécuter même les airs les plus télégraphiques du répertoire d'Offenbach.

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que les bataillons norvégiens mettent à peu près la même rapidité à monter qu'à descendre. Cela tient sans doute à la violence de l'impulsion qu'ils se donnent à l'aide des pieux de fer dont ils sont armés. »

En Hollande, le patin est d'un usage ordinaire et presque continu en hiver :

« Les Hollandais parcourent de grandes distances, d'une ville à une autre, pour faire en société des parties de plaisir, soit en se donnant la main, soit en se tenant par la taille.

« On voit encore des groupes se mettre à la file, se fixer à une longue perche, maintenue sous les épaules et sous les bras, et s'identifier de telle sorte qu'ils semblent ne plus former qu'un seul corps.

« Les villageois et leurs femmes viennent ainsi de très-loin approvisionner les marchés.

« Les lourdes charges sont placées dans des traîneaux poussés par les hommes. Les œufs, le lait, les fruits rangés dans des corbeilles ou dans des vases brillants, sont portés sur la tête par les femmes et s'y balancent en équilibre avec un tel aplomb, que le plus souvent celles-ci se dispensent d'y tenir la main.

« Une belle Hollandaise, avec sa coiffure de dentelle et d'or, sa mantille flottant au vent et ainsi lancée, est admirable d'élégance, d'adresse et de légèreté. »

## Faits divers.

Un incident a signalé la première représentation des *Danicheff* au théâtre de l'Odéon.

La pièce se passe en Russie; il y est question d'un Français sauvé des griffes d'un ours par le principal personnage du drame, le comte Wladimir. La victime veut remercier son sauveur, mais celui-ci lui répond d'un ton bref : — Tant qu'il y aura un Français, des Russes et des bêtes fauves, ce sera toujours ainsi.

Cette allusion, facile à comprendre, a été saluée par un tonnerre d'applaudissements.

Le sauvetage du *Magenta* se poursuit très-activement. On a retiré de la mer un grand nombre de hamacs et de voiles, des projectiles et des boîtes à obus, la cuisine de l'équipage, les chaînes de Gal, la roue du gouvernail, sept canons de 24 centimètres, un de 19. En fait d'artillerie, il ne reste plus à retirer que cinq canons de 24 et deux de 19.

## LE CLERGÉ ET LA SCIENCE.

On doit :

A Bède, moine anglais du VII<sup>e</sup> siècle, le premier travail méthodique sur la dactylogonomie et la chiromancie, ou calcul par les doigts ou les mains ;

A Vigile, archevêque de Salzbourg au VII<sup>e</sup> siècle, la première affirmation de la rondeur de la terre et de l'existence des antipodes ;

A Guy, moine d'Arezzo, la portée musicale, la gamme, l'harmonie ;

Au diacre Gioja, l'aimant et la boussole ;

Au dominicain Spina, les lunettes ;

A Albert-le-Grand, dominicain, le zinc et l'arsenic ;

Au moine Roger Bacon, des idées claires sur toutes les découvertes de notre siècle ;

Au moine Schwartz, les fusils, la poudre à canon ;

A Richard Warlingfort, abbé de Saint-Alban, en Angleterre, la construction de la première horloge astronomique, en 1326 ;

A Basile Valentin, bénédictin, la première application en médecine des ressources de la chimie ;

A Luca di Borgo, l'algèbre ;

Au jésuite Kircher, en 1697, la première lanterne magique et la construction du premier miroir ardent par l'assemblage des glaces planes ;

Au jésuite Cavalieri, mort en 1647, la diffraction de la lumière et la découverte des infiniments petits ;

Au cardinal Regio-Montanus, à Copernic, au cardinal Cusa, le vrai système du monde ;

Au cardinal Cusa, l'affirmation, avant Galilée, que la terre tourne autour du soleil immobile ;

Au bénédictin Ponce, espagnol, le principe de l'instruction des sourds-muets, en 1570 ;

Au P. Lana, jésuite, mort en 1687, celui de l'instruction des aveugles ;

Au curé Campani, mort en 1680, l'invention de l'art de tailler les pierres ;

A un moine italien du XVIII<sup>e</sup> siècle, la découverte de l'art de dérouler les manuscrits d'Herculanum ;

Au diacre Nollet, de Pimpret (Oise), l'honneur d'avoir, deux ans avant Franklin, expliqué les orages par la présence de l'électricité dans les nuages.

Les journaux voltairiens qui sont si fiers de leur science... laïque, ignorent sans doute les noms de tous ces promoteurs cléricaux de la science. (Union de l'Ouest.)

Nous recevons communication d'une note publiée par une Compagnie de chemin de fer, qui mérite à tous égards l'attention des habitants de notre contrée de l'Ouest. C'est à ce titre que nous la reproduisons :

### NOTE SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA SEUDRE.

### PONS A ROYAN ET A LA TREMBLADE

Le Conseil d'administration est ainsi composé : MM. Paul FIRINO, vice-président du Conseil d'administration du chemin de fer des Charentes, président.

Stéphane GOUIN, demeurant à Paris, vice-président.

Le comte Anatole LEMERCIER, président du Conseil d'administration du chemin de fer des Charentes.

Frédéric GARNIER, conseiller général, maire de Royan.

FONGARNIERE, secrétaire du comité, fondateur, demeurant à Arvert.

Hubert DESGRANGE, ingénieur civil, concessionnaire du chemin de fer de la Seudre.

W. CHABROL, architecte, demeurant à Paris.

A. MAIRE, ingénieur civil, demeurant à Paris.

J. KNIGHT, ingénieur civil, demeurant à Paris.

Ed. SALMON, docteur-médecin, à Royan.

A. DELEZINIER, banquier, à Cognac.

### CAPITAL

Le capital de la Compagnie est ainsi constitué : 2,326,000 francs, subventions.

2,190,000 — capital - actions, entièrement réalisé (4,380 actions).

2,190,000 — capital-obligations, également réalisé (10,950 obligations 3 0/0).

### TRACÉ

Ce Chemin part de la station de Pons, située sur la ligne de La Roche-sur-Yon à Libourne, réseau des Charentes, pour aboutir à Royan, port et ville de bains très-fréquentée, située à l'embouchure de la Gironde. De Saujon se détache un embranchement qui, suivant la rivière de la Seudre, aboutit à La Tremblade, ville commerçante du littoral. Longueur totale, 70 kilomètres, dans un pays très-riche et à circulation très-active, ce qui assure un trafic important.

### CONSTRUCTION

La construction de la ligne est assurée à forfait en vertu d'un traité avec la Société de Construction des Batignoles (anciennement Ernest Gouin et C<sup>ie</sup>).

Les ressources pour cette exécution sont dès à présent réalisées.

Il a été livré à l'exploitation en 1875... 47 kil. En construction ..... 23

Ensemble ..... 70 kil.

Les 23 kilomètres en construction seront livrés à l'exploitation dans le mois d'avril.

### EXPLOITATION

Tout inconnu dans l'exploitation est écarté par un traité à forfait à raison de 5,250 francs par kilomètre.

### RECETTES ET GARANTIES

La proportion d'obligations par kilomètre étant extrêmement réduite (157 obligations seulement), le service de ces titres n'exige que 2,500 francs par kilomètre. Aucun chemin de fer ne se trouve à ce point de vue dans des conditions aussi favorables.

Dès les premiers mois de l'exploitation, les recettes ont couvert tous les frais d'exploitation, ce qui permet de compter sur un produit rémunérateur en 1876, lors de l'exploitation complète de la ligne. Le transport des marchandises est en progression constante. Celui des voyageurs à destination de Royan sera très-considérable pendant la saison d'été, cette plage étant très-fréquentée.

L'intérêt du capital-obligations est couvert par une recette brute de 7,750 francs par kilomètre, dont 5,250 fr. pour les frais d'exploitation.

Une recette brute de 9,000 francs couvre non-seulement le service de l'exploitation, les intérêts et l'amortissement des obligations, mais les intérêts des actions.

On peut donc dire que le service des obligations est assuré avec les recettes mêmes de la ligne. Cependant, par une raison que l'on ne saurait trop louer, la Compagnie a de plus passé des conventions spéciales pour couvrir toute insuffisance accidentelle des recettes pendant les trois premières années.

### RÉSUMÉ :

Ainsi, tout aléa est soigneusement écarté : le capital est réalisé, le coût de la construction et les frais d'exploitation sont déterminés par des traités à forfait ; 47 kilomètres sont livrés à l'exploitation, les 23 autres le seront en avril prochain.

Le service des obligations est, en conséquence de ce qui précède, doublement assuré, et ces titres offrent au cours actuel un placement à 6 1/2 0/0 absolument garanti.

### COTE

Les obligations de Pons à Royan et à La Tremblade (Compagnie de la Seudre) sont admises à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

### NOTE

Un ingénieur distingué, M. CÉZANNE, membre de l'Assemblée nationale, s'exprimait ainsi à la tribune, au sujet du chemin de fer de Pons à Royan et à La Tremblade, dans la séance du 25 mai 1875 :

« Dans le département de la Charente-Inférieure, on a concédé un chemin de fer, le chemin de Pons à Royan. On a estimé la dépense à 100,000 francs le kilomètre ; le département et les communes fournissent un tiers du capital, les actionnaires fournissent un tiers et les obligations fournissent le troisième tiers.

« Voilà une petite ligne pour laquelle l'initiative est partie du pays ; les hommes les plus honorables du pays sont à la tête de la Compagnie ; les actions ont toutes été souscrites dans le pays. Voilà une ligne d'intérêt local qui réunit ces deux caractères qu'avait recherchés la loi de 1865, l'initiative locale et l'emploi, la participation des ressources locales. Voilà donc un cas où l'application de la loi de 1865 a été faite de bonne foi, et je lui souhaite tout le succès qu'elle mérite. »

(Extrait du Journal officiel, séance du 25 mai 1875.)

## Dernières Nouvelles.

### LA CRISE MINISTÉRIELLE.

La crise ministérielle peut être considérée comme terminée, et, à moins d'événements ultérieurs que nous ne prévoyons pas, nous croyons que le cabinet du 12 mars restera tout entier tel qu'il est. Des explications satisfaisantes ont été échangées dans le conseil qui a eu lieu dans l'après-midi de mardi. On dit, mais rien n'est encore décidé, qu'un manifeste portant la signature de tous les membres du ministère va être prochainement publié.

Il est absolument faux que MM. Decazes, Caillaux, Wallon, Dufaure et Léon Renault aient jamais donné leur démission ; quant à M. Léon Say, qui avait donné sa démission dimanche soir, il l'a retirée aujourd'hui.

Le Journal officiel d'aujourd'hui doit contenir une proclamation de M. le maréchal-président de la République au peuple français.

Nous croyons savoir, dit l'Agence Havas,

que l'on retrouvera dans ce document, contresigné par M. Buffet, vice-président du conseil des ministres, la confirmation de la politique exposée par le cabinet dans son programme du 12 mars et dans les diverses déclarations qu'il a faites depuis à la tribune.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Bulletin Financier.

Paris, 12 janvier.

Les rentes ont conservé leurs cours d'hier avec la plus grande fermeté ; elles ont même gagné chacune 2 cent. 1/2, et bien que le marché n'ait pas été aussi animé que celui d'hier, il s'est néanmoins traité un nombre très-satisfaisant d'affaires.

Le 5 0/0, qui était arrivé en précédente clôture à 104,75, était très-demandé ce soir à 104,77 1/2, et le 3 0/0, resté hier à 65,90, a été coté en dernière heure 65,92 1/2.

L'Italien qui a fait, dans les deux précédentes bourses, un mouvement en avant très-marqué, a gardé à peu près tout l'avantage acquis. De 71,15, il est cependant revenu à 71,10.

Le Turc, sur lequel il n'y a d'ailleurs à faire aucun fonds, a reperdu 30 cent. et se cote 21,70. La Turquie paraît cependant avoir pris des mesures pour effectuer le paiement promis, mais elle inspire maintenant si peu de confiance que l'annonce des dispositions qu'elle a prises n'a pu déterminer une reprise. Les Lots perdent 1,25 et font 54,75.

Le Crédit mobilier est immobile à 188,75, mais il est assez ferme à ce cours.

Le Pérou a gagné 1/2 et il s'est traité aujourd'hui un certain nombre d'affaires à 34 1/2.

La Banque de Paris se maintient ferme à 10,75, mais la Banque ottomane a perdu 7,50 et on l'offre ce soir à 437,50.

Actions autrichiennes, 635.

Obligations autrichiennes, 324,25.

Actions lombardes, 252,50.

Obligations lombardes, 233,50.

## État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1875.

### MARIAGES.

Le 4. — Louis Verrye, cordonnier (veuf), a épousé Rose-Vincente-Caroline Marchais, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 6. — Jean-Baptiste Arnold, peintre-photographe, a épousé Anna Sauret, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Jean-Denis-Alphonse Simon, cavalier de manège, a épousé Marceline-Camille Collasseau, journalière, tous deux de Saumur. — Romain-Napoléon Hébron, négociant (veuf), a épousé Sarah-Ann Vincent, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 13. — Jean-Raoul Feignon, représentant de commerce, de Naintré (Vienne), a épousé Juliette-Augustine-Athénais Pie, sans profession, de Saumur.

Le 21. — Constant-Désiré-Auguste Sevin, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Antoinette Lebaill, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 27. — Maurice-Constant Cléret, employé d'octroi, a épousé Joséphine-Marie-Louise Mauffrais, sans profession, tous deux de Saumur. — Guillaume Bouffil, docteur, a épousé Virginie-Augustine D'huifon (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30. — Henri Dodu, maréchal-ferrant, a épousé Henriette-Zoé Chevalier, sans profession, tous deux de Saumur.

## Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 17 janvier 1876.

Premier début à Saumur de M. LEROY, 1<sup>er</sup> ténor du théâtre de l'Opéra-Comique.

## Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de Rossini.

Au troisième acte, M<sup>lle</sup> PAPIN chantera la VALSE DE VENZANO.

Le spectacle commencera par :

Un Mari dans du coton, vaudeville en 1 acte, de Lambert Thiboust.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

## DE

# MONTREUIL-BELLAY A ANGERS

## CONSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Exécution des dispositions de l'article 10 de la loi du 3 mai 1841.

Le Préfet de Maine-et-Loire donne avis que la Commission d'enquête sur le projet de construction du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers, dans l'arrondissement de Saumur, a proposé divers changements au tracé indiqué par les Ingénieurs de la Compagnie, sur les communes de : Saint-Georges-Châtelais, Tigné, Martigné-Briand, Douces, Doué, Vaudelnay-Billé, Montreuil-Bellay, Soulanges ;

Que, pendant huitaine, à dater de cet avertissement, le procès-verbal et les pièces resteront déposées à la Sous-Préfecture de Saumur, où les propriétaires dont les noms suivent pourront en prendre communication sans déplacement et sans frais et fournir leurs observations écrites.

### Commune de Saint-Georges-Châtelais.

Percher, François, Bourgerie.  
Buffard, Louis, Gandon.  
Guichou, Maurice, Touret.  
Maillet, Pierre, Guillon.  
Fournier de Bois-Ayrault.  
Léger, Jean.  
Carret, René.  
Buffard, Pierre.  
Richou, Louis, Martin.  
Richou, Charles, Girault.

### Commune de Tigné.

Turpault-Beaumont.  
Léger, Jean.  
Godineau, Guillaume.

### Commune de Martigné-Briand.

Gautreau, Jean, Gendron.  
Ménard, Jean.  
Cochard, Jean, Touret.  
Gueffier, Luc.  
Chemineau, Frédéric.  
Sigogne, Jean.  
Matignon, Félicie.  
Asseray, Louis.  
Asseray, Louis, fils.  
Guérineau, Jean-René.  
Leduc, Pierre, Balaine.  
Hacault, Barthelemy, Boutin.  
Hacault, Henri, Blet.  
Chaillou, René, Hacault.  
Miteau, René, Misandeau.  
Rabardeau, Sébastien, Gueffier.

### Commune de Douces.

Pinot, François, Proust.

### Commune de Doué.

Guionis, Camille.  
Mormiche, Célestin-Louis.  
Mormiche, François, Conin.  
Delaveau, René, Parent.  
Trouillard, Elie, Guyot.  
Maillet, Pierre, Denecheau.

### Commune du Vaudelnay-Billé.

Peltier-Caillebon.  
Pioger, François, Milleau.  
Charrier, François, Goussay.  
Pain, Charles, Profit.  
Falloux, Pierre, Moreau.  
Falloux, Charles, Tessier.  
Bazille, Gabriel, Rochard.  
Thibault, Prosper, Moreau.  
Aufray, Jean.  
Dreux, Alexandre, Chéreau.  
Meunier, Louis, Leblanc.  
Delaleux, Pierre, Abellard.  
Brunet, Pierre, Baillergeau.  
Rangeard, Charles, Mainguin.  
Rangeard, Pierre, Douet.  
Mestreau, Jean, Profit.  
Gaslard, René, Morneau.

Borit, François, Billy.  
Chevalier René, Pillet.  
Vaudelnay (la commune).  
Bougouin, Charles, Gay.  
Profit, André (mineur).  
Thibaut, Prosper, Moreau, Tuau.  
Chataigner, Jean, Profit.  
Profit, Louis (mineur).  
Billy-Girardeau, Gilles.  
Delaleux, Pierre, Guimas.  
Fardillon, Pierre, Legeard.  
Gassau, Louis, Moreau.  
Delaleux, Louis, Bretonneau.  
Sancier, François, Brochard.  
Profit, Jean (mineur).  
Marcheteau, Louis, Mainquin.  
Borit, Eugène, Gay.  
Gallais, Claude-Théophile.  
Rangeard, Charles, à Chantilly.  
Malécot, Henri, Banchereau.  
Robin, Louis.  
Robinet, Jean, Belliard.  
Guittonneau, François.  
Meslet, Jean, Moreau.  
Linard, Pierre, gendre Richard.  
Chevalier, René, Rangeard.  
Moreau, André, Legeard.  
Rangeard, Jean, Profit.  
Ruais, Mathurin, Bazille.  
Bougouin, Louis, Autain.  
Gabbler, Pierre, Chevalier.  
Girault, René, Vaslin.  
Bordiller, René.  
Foulard, Pierre, Tellière.  
Guyard, Pierre.  
Rangeard, André, Bougouin.  
Abellard, Jean, Mainguin.  
Mouillier-Fouassier, Charles.  
Profit, Jean, Lepage.  
Legeard, Gaston (mineur).  
Chevalier, Antoine, Foulard.  
Bourreau, René, Hémont.  
Baranger, André.  
Fiolleau, François.  
Emerit, Victor, Rabier.  
Rousse, Pierre.  
Bourreau, veuve, née Morneau.  
Goupil, Armand, Fidèle.  
Profit, Louis, Mestreau.  
Collet-Billy.  
Rabouin, Julien, Allard.  
Leheule, Jules.  
Gautier, Michel, Pichot.  
Haudouin, François, Tellier.  
Chevalier, François, Allard.  
Tellier-Maillet, Pierre.  
Morin, Urbain.  
Maillet, Jean, Maillet.  
Morin, Louis, Biard.  
Roger, veuve.  
Dumeur, Pierre.  
Boucher, Louis, Robin.  
Lucazeau, Louis, Chauveau.  
Tessier, Jean, Frapery.  
Frappery, Jacques, Deschamps.  
Gay, Antoine, Albert.

Meslier, Louis, Bascher.  
Brasseur, François, Sorin, veuve.  
Albert, Jean.  
Roger, Pierre, Dubois.  
Sorin, René.  
Froger, Louis, Langevin.  
Chauveau, Jean-Julien, Auger.  
Falloux, Joseph.  
Baumier, François, Ribot veuve.  
Guyon, François.  
Sorin, Jean.  
Boutin, Jean, Gaultier.  
Mestreau, Félix.  
Girault, Louis, Gautier.  
Drugeon, Alexandre.  
Juteau, René.  
Guyon, Charles, Mestreau.  
Biard, René, Martineau.  
Biard, Charles, Raboyeau.  
Percher, Louis, Biard.  
Anger.  
Lebeau, Jean, Lebreton.  
Rémond, François.  
Auriou, Louis.  
Robin, René.  
Pinguet, Pierre, Boutin.  
Cocu, François.  
Paquereau, Jean-Baptiste.  
Gautier, René, Ribot.  
Ribot, Louis.  
Allard, Jean.  
Rullier, André.  
Rullier-Guyon.  
Guyon, Louis, Meignet.  
Froger, Pierre.  
Morin, François, Marier.

### Commune de Montreuil-Bellay.

Biéhon, Eugène.  
Montreuil-Bellay (Hospice).  
Borit, Eugène, Gay.  
Daviau, Jean.  
Tessier, Jean, Guiffard.  
Bouchard, André.  
Balifard, Barnabé (mineur).  
Guérin, Croquet.  
Morin, François.  
Dagot, René, Dagot, Urbain.  
Travaillé, Pierre, Colleau.  
Savary, Hippolyte.  
Travaillé, Auguste, Therin.  
Gauzon, Pierre, Antoine.  
Mancoure, Stanislas.  
Tellier-Arrault.  
Brilland, René, Gaillard, veuve.  
Berthelot, Jean-Paul, Chollet.  
Dima, André, veuve.  
Guibert, Louis, Colleau.  
Goublet-Daviau.  
Alexandre-François Chapelle.  
Thibaudière, René, Retiveau.  
Guibert, Guillaume, Mestreau.

### Commune de Soulanges.

Guitton, Louis-François, Guitton.  
Trouillard, Louis, Maillet.

Sigogne-Trouillard, Jean.  
Bousseau, Pierre, Blandeau.  
Gasnault, Jean, Touret.  
Vauvert, Jean, Touret.  
Villiers.  
Mainchain, Félix, Oger.  
Vaslin, François.  
Borit, François, Douet.  
Gasnault, Jean, Touret.  
Touret, Louis, Blandeau.  
Charron.  
Jauneau, René, Maillier, veuve.  
Jannault, Jounet.  
Guichoux, Maurice, Touret.  
Menanteau, Jacques.  
Douet, François, Daviau.  
Rebeillé, Jean, Sigogne, veuve.  
Goguet, René, Vauvert.  
Abraham, Jean, Maillet.  
Rabouin, Emile-Jean-Baptiste, fils.  
Paquereau, Pierre.  
Patée, Antoine, Roulleau.  
Lungevin, Séraphin.  
Derouetteau, François.  
Charpy, François.  
Vaslin, François, Gasnault.  
Beaumont, Jean, Pinson.  
Ferrant-Vauvert.  
Laurendeau, René, Douet.  
Gasnault, Antoine.  
Gasnault, François, Touret.  
Guichoux, Maurice, Touret.  
Maillier, Jean, Berge.  
Delogeau, Jean, Villiers, veuve.  
Maillier, Pierre, Richardin.  
Percher, Jacques, Touret.  
Ploquin, René (curé).  
Vaslin, François, Gasnault.  
Gautreau, Charles.  
Maillier, François, Vauvert.  
Feillatreaux, Jules.  
Oger, Mainchain, fils.  
Boucher, François, Guyot.  
Clée, Menanteau.  
Rouleau, René.  
Tremblay, Pierre, Jousset.  
Marcadeux, François.  
Touret, François.  
Jauneau, Elisabeth.  
Veraize-Maillet.  
Guitton, Jean.  
Gautier, François, Borit.  
Ruais, Pierre.  
Davy, Jean.  
Charpy, Pierre, Gaschet.  
Gautreau, Charles.  
Lemaire, François.  
Moreau, Vincent.  
Beaumont, Pierre.  
Portier.  
Touret, Michel.  
Veger, Jean.  
Guittonneau, Simon.  
Bersan, René.  
Chevalier, Pierre, Jolivet.  
Jaunau, Jean, Jolivet.

Le présent avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans chaque commune, et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu, qu'à celle de la maison commune; il sera en outre inséré dans un des journaux de la localité.

Angers, le 7 janvier 1876.

POUR LE PRÉFET EMPÊCHÉ :

Le Secrétaire général délégué : MONTAUBIN.

LE SOUS-PRÉFET DE SAUMUR,  
O. BLANC.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.